

Commune de CHABANAIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 16 janvier 2024

Absents : Patrick VALLAT, Emmanuelle HEBRE, Marie-Philippe FAGES, Ginette VIGNAUD

Excusés et représentés : Catherine MAHE donne pouvoir à Marie-Chantal DUFRONT, Claude BARON donne pouvoir à Martine VALLADEAU,

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT - Yvon CREMOUX - Nadia MOREL - Martine VALLADEAU - Eric QUINTANE - José DELIAS — Pascal BIGOT - Stéphane LOISEAU – Marie-Jo BUHAJ – Vincent DELAHAYE - Axel Romain BERNARD - Angélique DE SOUSA DA SILVA

Secrétaire de Séance : Vincent DELAHAYE

Arrivée de Axel Romain BERNARD à 20 H 08

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20 H 20

Le Maire présente l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023.

1) Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le maire présente au conseil municipal la liste des chemins ruraux qui vont être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Le chemin rural d'Exideuil à Chabanais entre la VC n° 272 (Rue Louis Filleul) et la commune d'Exideuil va faire l'objet d'échange de parcelles avec les propriétaires riverains de ce chemin. La commune d'Exideuil a engagé une procédure d'enquête publique pour modifier l'assiette de ce chemin rural. A terme, une boucle pourra voir le jour entre Chabanais et Exideuil. La procédure d'inscription au PDIPR permettra d'avoir des subventions auprès du département de la Charente.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2) Classement de chemins privés de la commune en chemins ruraux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour inscrire des chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), il faut que ces chemins soient classés chemins ruraux (CR). Actuellement un chemin privé appartenant à la commune doit faire l'objet d'une régularisation en chemin rural.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3) Création d'un emploi non permanent à la mairie de Chabanais

Le maire évoque le départ à la retraite de Lucette Granet à compter du 1^{er} juillet 2024. Cet agent administratif aux multiples missions (carte d'identité, Etat civil, élections, communication et relations avec les associations...) va être remplacée par Marie Hélène Geantillaud. Une procédure de recrutement a été réalisée fin 2023, le jury de recrutement a proposé cette candidature. Cet agent a effectué un stage au sein de la mairie de Chabanais. Elle sera recrutée à compter du 1^{er} février 2024

et fera l'objet d'une formation au cours de la période d'essai. Elle travaillera en binôme avec Lucette Granet.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4) Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

Le maire propose au conseil municipal que la commune de Chabonais adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire évoque le devis de Scotpa pour la reprise des travaux de la rue Souchet. La commune est en train de négocier avec le cabinet Vincent et l'entreprise Scotpa pour faire rentrer des travaux dans la garantie décennale.

Le maire présente le projet d'aménagement de la RD 941 proposé par l'ADA de Chabonais. Ces travaux consistent à créer un terre-plein en résine dans l'axe de la chaussée. Cette solution pose question quant aux personnes qui souhaitent tourner vers la route de Chirac.

Le maire aborde le dossier de marquage au sol. Il a fait le tour de la commune avec Messieurs Baron, Balotte et l'entreprise CPS afin d'élaborer un devis. Cette opération est basée sur l'inventaire effectué par une commission d'élus créé pour l'occasion. Le devis s'élève à 10 836,48 €. Ce projet pourrait être scindé en deux tranches. Le maire énumère le détail du devis.

Le maire informe le conseil municipal du vol commis aux ateliers municipaux dans la nuit du 28 au 29 décembre 2023 Un camion poly benne ainsi que du matériel portatif (débroussailleuses, tondeuses souffleurs, ...). D'autres communes ont subi le même événement notamment Manot. La commune est en train de chercher activement un véhicule pour remplacer le véhicule volé. Compte tenu de la vétusté du matériel et du véhicule, les remboursements en matière d'assurance risquent d'être faibles. Le maire informe le conseil municipal que plusieurs réunions thématiques (Polarités et gestion économe de l'espace, Transition écologique, Habitat, services et mobilités, Espaces urbains, naturels et paysagers, Développement économique & Agriculture) seront organisées dans différentes communes (Chabonais, Saint-Junien, ...). Ces réunions se font dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Au prochain conseil municipal sera présenté une délibération concernant le permis de louer, il conviendra de déterminer des secteurs de Chabonais concernés par ce dispositif. Des rues telles que le chemin rouge, la rue de l'abattoir pourraient être concernées par cette délibération.

Le maire évoque également une réunion de présentation des personnels de santé œuvrant au sein de la commune de Chabonais. Cette réunion sera l'occasion de présenter les nouveaux médecins arrivés dans notre commune (la docteure Conny Van Setten, le docteur Lambert et le docteur Wassi).

La séance est levée à 22 h 05

CHABONAI, le 29 janvier 2024

Secrétaire de Séance
Vincent Delahaye



Le Maire

